## \*\*\*\*\*

## MAIRIE SAINTE ANNE SUR BRIVET

## ARRÊTÉ DU MAIRE 2023-01-12

Le Maire de la Commune de SAINTE ANNE SUR BRIVET

CONSIDERANT les conditions météorologiques et atmosphériques actuelles,

Est amené à prendre la décision suivante :

<u>Article 1</u>: L'utilisation de tous les terrains de Football (d'honneur, d'entrainement ...) est interdite à toute pratique sportive et à toutes les catégories, <u>du Vendredi 20 Janvier 2023 au Dimanche 22 Janvier 2023 inclus.</u>

<u>Article 2</u>: Le Secrétaire Général sera chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à U.B.C.C pour application.

Fait à Sainte Anne sur Brivet Le 20 Janvier 2023

Jacques BOURDIN, Maire Le Maire,

Jacques BOURDIN